



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS, PAR ÉDOUARD HERRIOT,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

LES LOIS DE LA GUERRE ET LES DERNIERS ACTES DIPLOMATIQUES
QUELQUES RÈGLES INTERNATIONALES SUR L'OUVERTURE ET LA CONDUITE DES HOSTILITÉS. —
APPEL DU PRÉSIDENT ROOSEVELT DU 1^{er} SEPTEMBRE 1939; RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
POLONAIS.

LA « PAROLE ALLEMANDE ». — DISCOURS DU CHANCELIER HITLER AU REICHSTAG DU
1^{er} SEPTEMBRE 1939 : « JE NE FAIS PAS LA GUERRE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS ». —
NOTES AU SUJET DU NON-BOMBARDEMENT DES OBJECTIFS NON MILITAIRES, TRANSMISES PAR
LE GOUVERNEMENT DU REICH AU GOUVERNEMENT POLONAIS. — RÉPONSES DU GOU-
VERNEMENT POLONAIS.

CHAPITRE II

L'AGGRESSION : LE BOMBARDEMENT GÉNÉRAL DE LA POLOGNE
ET LES MASSACRES DE LA POPULATION CIVILE

BOMBARDEMENT ALLEMAND DANS LA MATINÉE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1939. EXTRAIT D'UN RAPPORT
D'ENSEMBLE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 1939 SUR LESDITS
BOMBARDEMENTS.

BOMBARDEMENTS ET MASSACRES, LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LES JOURS SUIVANTS. — LES SOU-
FRANCES DE LA POPULATION CIVILE ET LES BOMBARDEMENTS D'OBJECTIFS NON MILI-
TAIRES. — ATTAQUES CONTRE DES TRAINS ET CONVOIS ÉVACUANT LES CIVILS.

CHAPITRE III LE MARTYRE DE VARSOVIE

SIÈGE DE LA CAPITALE; BOMBARDEMENT PAR L'ARTILLERIE ET PAR AVIONS. « *Die Festung Warschau* », MENSONGE ALLEMAND POUR JUSTIFIER L'ŒUVRE DE DESTRUCTION.

BOMBARDEMENT D'ÉDIFICES CONSACRÉS AUX CULTES, DES HOPITAUX ET ASILES, DU CHATEAU ROYAL ET AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES OU NATIONAUX, DES IMMEUBLES DU CENTRE ET DES QUARTIERS OUVRIERS. — PARTOUT, DES CROIX DE BOIS !

CHAPITRE IV LE CORPS DIPLOMATIQUE LUI-MÊME N'EST PAS ÉPARGNÉ

BOMBARDEMENT, PENDANT LA RETRAITE, DE LOCALITÉS AFFECTÉES AU CORPS DIPLOMATIQUE ACCRÉDITÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT POLONAIS : KONSTANCIN, KRZEMIENIEC, ZALESZCZYKI.

CHAPITRE V TRAITEMENT INFLIGÉ PAR LES AUTORITÉS ALLEMANDES AUX MEMBRES DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL POLONAIS A DANTZIG

CHAPITRE VI *CONCLUSION*

LA « GUERRE TOTALE » ALLEMANDE.